30.09.2015 – 12:30 Uhr

Journée des personnes âgées le 1er octobre 2015: renforcement nécessaire des soins ambulatoires

Berne (ots) -

Ce n'est qu'avec le renforcement des soins ambulatoires que les défis démographiques de l'avenir pourront être relevés. Une égalité de traitement cohérente entre les organisations de soins et d'aide à domicile publiques et privées titulaire d'une autorisation cantonale d'exploitation en fait aussi partie.

Notre population avance en âge, avec pour conséquence l'augmentation de la demande de soins et d'accompagnement. L'offre se diversifiera et deviendra de ce fait moins concevable. La différenciation entre les diverses offres de soins et d'accompagnement s'avère aujourd'hui plus importante que jamais. Les différences de qualité et d'ampleur des soins apportés, de l'accompagnement et des prestations d'aide au ménage à domicile doivent devenir plus intelligibles pour les clientes et les clients. Le renforcement des soins ambulatoires et l'égalité de traitement des organisations de soins et d'aide à domicile privées et publiques, titulaire d'une autorisation cantonale d'exploitation et d'un numéro RCC (pour la facturation avec les caisses-maladie), seront d'une importance capitale.

Les soins ambulatoires freinent l'explosion des coûts

Selon une étude récente*, les coûts vont continuer d'augmenter, en particulier dans le domaine des soins stationnaires. Les dépenses annuelles de soins, qui s'élèvent aujourd'hui à CHF 10,9 milliards, seront multipliées pratiquement par trois d'ici à 2035 pour atteindre CHF 30,2 milliards. Les soins dispensés au domicile (à la place des soins en établissement hospitalier) permettent de ralentir la hausse des coûts des soins. Cependant, les coûts des soins ambulatoires pourraient eux aussi être pratiquement multipliés par trois d'ici à 2035 ; il existe cependant des différences majeures entre les cantons. Selon l'étude, cette explosion des coûts s'explique principalement par l'évolution des prix (facteur 1,62) et par la démographie (1,57).

L'étude prévoit en outre une pénurie des soins dans le domaine des soins ambulatoires. En raison du vieillissement des personnes nécessitant des soins, souvent atteintes de plusieurs maladies, et en raison ¬de leurs exigences accrues, on assiste à une hausse de la demande en matière de quantité et de qualité des prestations de soins et d'assistance.

Libre concurrence sur la base du prix et de la qualité

Les organisations de soins et d'aide à domicile publiques et privées doivent être traitées de manière égale, comme le veut le nouveau régime de financement des soins dont le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur au 1er janvier 2011. Avec cela, la liberté de choix des patientes et patients est garantie, les coûts (pas de budgets globaux) sont transparents et les communes ont la possibilité de payer moins pour les mêmes prestations. L'obligation de fournir des soins doit être inscrite au budget et remboursée séparément.

Une étape importante pour plus de transparence

Actuellement, la plate-forme permet l'accès à 700 organisations de soins et d'aide à domicile privées et publiques (unique plate-forme de toutes les organisations actives en Suisse), à des structures d'accueil de jour ainsi qu'à 350 maisons de repos. Les organisations disponibles s'affichent en saisissant le code postal ou le lieu. Les prestations suivantes sont disponibles : soins, aide à domicile et assistance, structure d'accueil de jour, démence, oncologie, psychiatrie, soins palliatifs, soins à domicile pour les enfants, aides et soins 24h/24, garde et piquet de nuit, consultation et traitement des plaies, soutien des proches, thérapies par perfusion complexes, coaching pour l'administration correcte de médicaments, cure. Il est ainsi facile et rapide de choisir l'organisation qui dispose de l'offre souhaitée.

Ensemble pour les soins ambulatoires

L'ASPS souhaite une collaboration plus forte entre les organisations de soins et d'aide à domicile publiques et privées. Il s'agit de fournir des soins à la population dans un marché en forte augmentation.

*Tous les détails de l'étude sont disponibles à l'adresse : http://www.spitexprivee.ch/de/news/news.html

L'Association Spitex privée Suisse ASPS

L'ASPS a été fondée en 2005 par des organisations privées de soins et d'aide à domicile. Tous les membres sont reconnus par les caisses maladie et disposent d'une autorisation cantonale d'exploitation. Les prestataires privés entretiennent en de nombreux lieux une excellente collaboration avec les organisations publiques et fournissent une contribution importante dans le domaine des soins ambulatoires. Les 150 membres de l'ASPS emploient actuellement plus de 6500 collaborateurs sur le territoire suisse. La part du marché de l'ASPS dans le domaine des soins se situe entre 15 % et 35 %, selon la région. Dans le domaine de l'aide ménagère et des prestations d'assistance sociale, sa part de marché se situe entre 40 % et 60 %. Plus d'informations sur le site www.spitexpriveesuisses.ch.

Demandes de précision

Marcel Durst, administrateur de l'Association Spitex privée Suisse
ASPS
Téléphone : 031 370 76 86 ou 079 300 73 59
Courriel : marcel.durst@spitexprivee.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100056317/100778541 abgerufen werden.